

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Marie-Ève Bouchard M. Carl Germain M ^{me} Élisabeth Bergeron	Partie syndicale : 	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 18 juin 2024	
		3. Organisation scolaire • Clientèle • Moyennes • Liste des mentors • Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans • Bilan soutien aide à la classe	P S
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie M. Dominic Simard, en remplacement de M ^{me} Suzie Ménard	Partie patronale : M ^{me} Suzie Ménard	4. Sécurité d'emploi • Mises en disponibilité champ 21 • Mouvements volontaires • Engagements • Enseignants-ressources	P
		5. Priorité d'emploi • Liste de priorité • Banque pour contrat ordonnancée • Listes pour suppléance occasionnelle	P
		6. Rentrée scolaire	S
		7. Consultation 4-3	S
		8. Présentation projet PPP	P
		9. Offre de service immigration	P
		10. Entente	P
		11. Banques non monnayables	P
		12. Planification de la main-d'œuvre	P
		13. Calendrier des rencontres	
		14. Autres sujets : a) Nouvelle convention (S) b) Mesure 15158 (S) c) Congé stagiaire (S)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	------------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.	
------------------	--	--

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
2. Compte rendu de la réunion du 18 juin 2024	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 18 juin 2024.	
Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (2023-06-20)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie. (2023-06-20)	✓
	Aucune analyse n'a encore été faite. (2023-10-18)	
	Mme Gagnon contactera la direction pour vérifier si c'est toujours d'actualité. (2024-03-19)	
	La direction vérifiera si c'est encore nécessaire. Mme Gilbert ajoute que si c'est le cas, il faudra baliser. (2024-10-01)	
Délai annulation demande de congé (2023-10-18)	L'an dernier, une entente verbale avait été convenue entre le CSS et le SES à l'effet que les enseignants avaient jusqu'à 16 h la veille d'un congé pour l'annuler. Le SES demande à ce que ce soit officialisé. Mme Gagnon propose de rédiger une note de service et de l'envoyer à tous les enseignants. (2023-10-18)	✓
Liste d'ancienneté (2024-03-19)	Le CSS informe le SES que la liste d'ancienneté est en vérification dans les milieux jusqu'au 27 mars. Le SES mentionne son mécontentement face à la grande quantité d'erreurs dans la liste qui a été envoyée au SES alors qu'elle n'avait pas été vérifiée par le CSS au préalable. Le CSS précise qu'en effet plusieurs erreurs ont été faites en raison du changement de façon de faire, mais qu'à l'avenir, il fera une vérification de la liste avant de la faire parvenir au SES. Afin d'éclaircir certains points de la liste d'ancienneté, comme les personnes retraitées au 30 juin et celles ayant obtenu un poste à l'automne, le CSS et le SES en parleront à leur table de travail. (2024-03-19)	✓
	Le SES informe le CSS que selon la convention collective, pour la sécurité d'emploi c'est l'expérience réelle et non pas seulement celle du CSS qui compte. Le Centre de services scolaire régularisera la situation afin que, dans la liste d'ancienneté, l'expérience reconnue soit pareille pour tous. (2024-04-30)	
	Une rencontre est à prévoir entre le CSS et le SES afin de vérifier les impacts et certains arrimages qui seront probablement à faire. (2024-10-01)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Francisation (2024-03-19)	Les besoins en francisation grandissant chaque année, il est possible qu'il y ait des ajouts de poste l'an prochain. Le CSS s'informe s'il était possible d'offrir les postes aux enseignants du primaire en complément de ceux ayant un BAC soit en français ou en langue seconde. Mme Gilbert précise qu'il est difficile de séparer le primaire du secondaire, considérant le champ 20. Un appel d'intérêt par une note de service serait fait afin de bien informer les enseignants et que ces derniers puissent amorcer une réflexion avant que le CSS leur offre au mouvement volontaire. Le SES suggère également de prendre les enseignants retraités pour faire l'évaluation d'élèves. Ce dernier serait en prêt de service et prendrait un contrat en francisation. M. Lavoie mentionne que ce modèle existe ailleurs et que ça pourrait être considéré. (2024-03-19)	Terminé
	Le Centre de services scolaire fera un appel d'intérêt en juin pour ceux qui désirent enseigner la francisation. Les postes en francisation ne seront pas offerts aux champs 2-3 pour l'instant, ce sera seulement les champs en langue. Mme Gilbert mentionne que certains enseignants du champ 3 ont débuté des cours en lien avec la francisation. Mme Gagnon ajoute que s'ils ont les prérequis ils pourront alors appliquer. Le CSS a une réflexion en lien avec les contrats E2 de la nouvelle convention afin de donner quelques postes dans le champ 20 pour stabiliser les gens. Le poste en francisation au secondaire sera offert au mouvement volontaire. (2024-04-30)	
	Le CSS informe le SES qu'il y aura possiblement un poste E2 en francisation. (2024-06-18)	
	Le CSS mentionne que ce sont quatre postes qui ont été donnés en francisation. (2024-10-01)	
Organisation scolaire (2024-06-18)	Une nouvelle lecture sera faite le 21 juin. Il y aurait possiblement un point chaud au secondaire qui sera à valider à la suite de la prochaine lecture. Mme Gilbert s'informe s'il y a un 26 périodes pures en math à l'Odyssée. Le CSS a analysé et ce ne sont pas des périodes pures. Le SES fera des vérifications. (2024-06-18)	✓
	Après vérification, selon le Syndicat, il y aurait possiblement un nouveau poste en math-sciences. Le CSS et le Syndicat analyseront ensemble la situation. (2024-10-01)	
Garanties d'heures VS tâche éducative (2024-06-18)	Une problématique est soulevée par le SES, soit que les enseignants en garanties d'heures ou en co-enseignement font trop de tâche éducative. Il semble y avoir des dérives dans certains milieux. M. Boivin ajoute que le seul avantage de faire de la suppléance est de pouvoir dire oui ou non à certains remplacements, alors qu'en garantie d'heures, les suppléants ont l'obligation d'accepter. M. Simard mentionne que les garanties sont un bon moyen de recruter et de retenir les enseignants. Mme Gilbert ajoute que l'enseignant en co-enseignement se retrouve à suivre le titulaire, les spécialistes et fait les récréations, alors qu'il ne devrait faire que de la tâche enseignante. Le CSS propose de créer un comité de discussion afin de placer des balises pour mieux encadrer les garanties de suppléance et le co-enseignement.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Mme Gilbert rappelle également que ceux qui ont des contrats à la leçon ne devraient pas assister à la rencontre du mois, alors que ça arrive. Mme Gagnon fera un tableau avec les conditions de travail de tous les statuts d'emploi afin d'éclaircir le tout. (2024-06-18) Le CSS a donné une formation au personnel des ressources humaines, aux secrétaires d'école et aux directions afin de démêler les garanties d'heures ou de contrat afin que les paies reflètent la réalité. Une séance d'information pour les enseignants sera organisée paritairement avant la fin du mois d'octobre pour expliquer les garanties, mais également la nouvelle rémunération pour les personnes suppléantes. (2024-10-01)	
3. Organisation scolaire • Clientèle • Moyennes • Liste des mentors • Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans • Bilan soutien aide à la classe	Le CSS enverra au Syndicat la dernière version des tableaux de la clientèle et des moyennes ainsi que la liste des mentors. Pour le bilan de l'ajout d'une demi-ressource en maternelle 5 ans, Mme Gagnon mentionne qu'un travail est à faire, car le soutien à la classe est dans le même code budgétaire. Il faudra donc déterminer dans quel poste les sommes iront. Le bilan sera fait éventuellement. Le SES s'informe de l'annexe 49 au secondaire. Mme Gagnon demandera à Mme Thibodeau d'envoyer le bilan au SES. Concernant l'aide à la classe, M. Lavoie informe le comité qu'une formation d'une heure est offerte en volontariat pour les enseignants recevant une aide à la classe ainsi que pour les personnes en poste d'aide à la classe. Mme Bergeron mentionne qu'il devient difficile de déterminer à qui se référer, car la même personne fait plusieurs postes différents dans la même journée.	
4. Sécurité d'emploi • Mises en disponibilité champ 21 • Mouvements volontaires • Engagements • Enseignants-ressources	Il reste un poste E1 à donner à Fréchette et un autre E1 en français à Charles-Gravel. A la suite d'une démission à l'école La Source, un poste est à donner. De plus, une retraite est prévue avant le 1^{er} décembre, donc le poste sera offert. M. Germain mentionne qu'il y aurait la possibilité de faire un poste en math-science à son école. Le CSS vérifiera.	
5. Priorité d'emploi • Liste de priorité • Banque pour contrat ordonnancée	Le Centre de services scolaire enverra la liste de priorité du secteur jeunes modifiée au Syndicat. Mme Gagnon amène une problématique du fait que le CSS ne sait pas si les enseignants ont leur brevet lorsqu'ils accèdent rapidement à la liste de priorité. Des discussions ont lieu pour trouver des pistes de solutions. Le SES fera un rappel aux nouveaux engagés lors d'une formation le 9 octobre pour qu'ils avisent le CSS dès qu'ils auront leur brevet.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Listes pour suppléance occasionnelle	Le projet de la banque ordonnancée et la liste pour suppléance occasionnelle ont été envoyés au Syndicat. Le CSS informe le SES qu'il reste des enseignants dans les champs éducation physique, adaptation scolaire et préscolaire-primaire. Il n'y a personne dans tous les autres champs. À la suite de discussions, Mme Gilbert propose d'informer les enseignants à l'effet que s'ils prennent par exemple un remplacement en math de secondaire 1 et qu'ils remplissent les critères pour accéder aux listes, ils accéderont à ces dernières dans leur champ respectif et non dans le champ du remplacement occupé. M. Lavoie ajoute que l'université libère leurs étudiants pour qu'ils puissent faire de la suppléance.	
6. Rentrée scolaire	Le Syndicat a envoyé au CSS un document relatant les différentes problématiques vécues lors de la rentrée scolaire dont voici quelques points : - la rentrée scolaire non personnalisée; - l'immigration; - le bruit des rénovations extérieures; - le partage des locaux avec le service de garde. Les enseignants ont souligné leur appréciation d'avoir quatre journées pédagogiques en début d'année.	
7. Consultation 4-3	Le SES rappelle au Centre de services scolaire les différents objets de consultation de l'article 4-3. Les principaux points qui reviennent chaque année auxquels les enseignants n'ont pas été consultés sont le contenu des journées pédagogiques, l'ordre du jour des rencontres mensuelles, le budget et le comité ÉHDAA.	
8. Présentation projet PPP	M. Lavoie présente les projets pédagogiques particuliers pour les écoles secondaires. Une révision de l'ensemble de l'offre des projets pédagogiques a été faite. La carte des projets de toutes les écoles a été revue. L'an dernier, ce sont 55 % d'élèves du secondaire qui participaient à un programme particulier. Le CSS cible 80 % et s'attend à l'atteindre cette année. Un nouveau projet, profil découverte, sera créé pour les élèves de première secondaire au régulier, et ce, dans trois écoles secondaires. La première cohorte débutera l'an prochain et le projet ouvrira pour les autres années du secondaire par la suite, une année à la fois.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
9. Offre de service immigration	M. Lavoie présente le portrait de l'immigration dans le CSS. Il sera envoyé au SES. Il décrit les trois différentes cotes pour les élèves qui déterminent les besoins de chacun. Il y a présentement 10 enseignants à temps plein et 3 à temps partiel comme ressources. Le CSS a le souci d'offrir suffisamment de service dans chaque école qui accueille des élèves issus de l'immigration. À la question du SES concernant l'ouverture d'une classe d'accueil, M. Lavoie répond qu'étant donné le grand nombre d'élèves immigrés qui sont au primaire, c'est irréaliste de les rassembler au même endroit. Le SES soulève la problématique à l'école de L'Étincelle qui est une école désignée et qui a beaucoup d'élèves issus de l'immigration. M. Lavoie mentionne qu'il faudrait refaire le portrait et organiser les services en conséquence.	
10. Entente	Le CSS propose d'organiser une rencontre entre le Syndicat, la direction d'école, la personne déléguée et la direction des services éducatifs jeunes afin de réviser l'entente pour l'école Le Roseau et s'assurer de tous avoir la même interprétation.	
11. Banques non monnayables	Concernant la banque des six congés non monnayables que les enseignants cumulent une fois dans leur vie, le CSS révisé sa pratique. Comme il est difficile de compter l'accumulation de ces congés au prorata du temps fait, le CSS propose de donner les six congés automatiquement lorsque l'enseignant obtient son premier contrat. Le SES fera des vérifications de son côté.	
12. Planification de la main-d'œuvre	Mme Gagnon informe le comité que 48 entrevues se sont tenues entre le 1 ^{er} juillet et le 24 septembre dont 37 candidatures ont été retenues tous champs confondus. Pour les TES, 12 personnes ont été retenues sur 15.	
13. Calendrier des rencontres	Les rencontres pour le CRT-Jeunes pour l'année 2024-2025 sont prévues aux dates suivantes : • 30 janvier 2025 à 13 h 30; • 29 avril 2025 à 10 h; • 10 juin 2025 à 13 h 30.	
14. Autres sujets : a) Nouvelle convention	Le Syndicat soulève des points de la nouvelle convention qui ne sont pas appliqués correctement en lien avec : • l'ajout d'une demi-ressource en maternelle 5 ans; • l'annexe 54 concernant la surveillance dans les cours d'école; • l'aide à la classe; • les quatre journées pédagogiques réservées à l'enseignant.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Le SES fera des vérifications au cours des prochaines semaines et si les situations ne sont pas régularisées, il lèvera des griefs. Le CSS mentionne que des ententes avaient été prises étant donné que le texte de la convention n'était pas connu. Le SES ajoute que maintenant qu'ils connaissent les détails, ils se doivent de l'appliquer.	
b) Mesure 15158	Le SES désire connaître la façon dont les sommes de la mesure 15158 pour la valorisation du personnel scolaire ont été utilisées. Mme Gagnon fera des vérifications.	✓
c) Congé stagiaire	Le Syndicat demande que la prise de congé en lien avec l'accueil de stagiaires soit prolongée au 30 juin. Le CSS accueille la demande et fera part de sa décision au Syndicat ultérieurement.	✓